

BILAN (à mi parcours) DE LA MISSION DE CONSEIL

Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Elaboration du Projet de
Territoire de Gestion de l'Eau
PTGE du BV de la DOUZE.

01 juin 2022

01 mars 2024

Esméralda

Tonicello

-

Date de remise du rapport, le 13 mars 2024



La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent bilan est rédigé par la garante de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par la garante dans sa version finale le 13 mars 2024 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseils.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un pré-requis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

Dans le cas présent, il s'agit d'un point étape à mi parcours.

Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Le Maître d'Ouvrage (MO) est l'EPTB « Institution Adour » basé à Mont de Marsan dans les Landes (40).

Objet de la demande de conseil

Assurer une mission de conseil méthodologique auprès du maître d'ouvrage dans le cadre de son Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la DOUZE : cadrer en amont la participation du public, aider à concevoir la démarche de participation, accompagner en phase de déroulement, et fournir un avis sur la qualité du dispositif mis en oeuvre.

Objectifs du programme ou projet pour lequel on sollicite une mission de conseil

Le PTGE « Douze » vise, via une démarche fondée sur la participation des usagers « directs » (agriculteurs, entreprises de tourisme et loisir, entreprises de pisciculture ...) et des acteurs du territoire (syndicats, agence de l'eau, élus ...), à assurer une juste répartition de la ressource en eau sur le territoire.

Les principaux éléments de la mission de conseil

La mission, telle qu'elle s'est déroulée, s'est articulée autour de plusieurs phases :

- Avis sur la formulation du cahier des charges en vue de la consultation de marché public (CCTP) pour la sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), chargée de concevoir et d'animer des ateliers pour l'élaboration du PTGE Douze.
- Présence à la réunion publique de lancement, aux réunions avec le MO et l'AMO et aux différents ateliers.
- Préconisation en vue de la participation du public en début de démarche.
- Préconisation à mi parcours de la démarche PTGE sur la participation du public.

Contexte de la mission

L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

Le 14 avril 2021, Paul Carrère, président de l'Institution Adour sollicite Madame Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète de Landes, pour le lancement du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin versant de la « Douze ».

Le 17 mai 2021, Madame la préfète des Landes sollicite la CNDP afin de bénéficier de l'accompagnement d'un-e garant-e de la concertation pendant l'élaboration du PTGE. Une durée de 4 ans est suggérée.

Décision de la CNDP

En réponse à la demande de Madame Cécile Bigot-Dekeyzer, la CNDP, lors de sa séance plénière du 2 juin 2021, a désigné Charline Diot-Labuset et Esméralda Tonicello pour être les garant.e.s sur cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

Le travail des garant.e.s

La mission des garantes, de juin 2021 à mars 2024, a consisté à apporter des conseils méthodologiques dans le cadre de la mise au point du dispositif participatif du public au Projet de Territoire de Gestion de l'Eau de la Douze.

Compte tenu du retrait de la mission de conseil de Charline Diot-Labuset, en juin 2022, du fait de contraintes professionnelles, et après accord de la CNDP, Esméralda Tonicello est restée seule garante sur cette mission.

Préconisations et conseils des garant.e.s sur l'information et la participation du public en début de démarche :

La proposition initiale du MO était constituée de 2 volets :

1. l'organisation d'actions de consultation citoyenne (cafés-débats, stands sur des marchés ...), avec 2 jours / an sur 4 ans,
2. un travail approfondi avec un groupe de citoyens afin de co-construire un protocole de suivi- évaluation du programme d'actions du PTGE, programmé pour être réalisé en parallèle de la phase 4 (rédaction du programme d'actions).

Pour l'AMO « le cœur de la concertation pour l'élaboration du PTGE est une concertation multi-acteur, qui réunira au cours de divers ateliers et instances de gouvernance une cinquantaine d'acteurs du territoire représentant les différents usage(r)s de la ressource. Les intérêts des citoyens seront donc représentés (au moins pour partie) par des tiers dans cette concertation (collectivité territoriale pour défendre l'usage AEP, associations pour défendre l'intérêt environnemental ou celui du consommateur, syndicat agricole pour défendre l'intérêt des agriculteurs, etc.) ».

Les garantes ont suggéré que le public soit associé tout au long de la démarche et que le dialogue territorial soit instauré le plus tôt possible.

La proposition retenue est un processus de concertation citoyenne, complémentaire à la concertation multi-acteurs.

Le premier volet a été abandonné afin de se focaliser sur la mobilisation et le recrutement du panel de citoyens. L'Institution Adour avait mis l'accent sur des actions allant au devant du public lors de PTGE antérieurs et le retour avait été assez léger pour ne pas dire inexistant.

Le panel de citoyens a été retenu. Il pourra intervenir avant la fin de la phase 1 du processus (état des lieux et diagnostic) soit dans le second semestre 2024, même si l'étude BBR Bilan Besoin Ressource est attendue pour la fin 2025 (le lancement du marché devrait s'effectuer avant mai 2024) ainsi que le rapport final de cette phase.

Il s'agira de mettre en oeuvre une stratégie de recrutement de ce panel citoyen, ainsi qu'un volet de communication. Il pourra être envisagé de faire un appel à volontaires avec inscription en ligne, en s'appuyant sur les mairies des communes du territoire et/ou autres acteurs locaux relais. Il peut aussi être possible de passer par un « tirage au sort » sur les listes électorales, à l'instar des jurys d'assises, tout en garantissant une participation volontaire et libre.

L'AMO a attiré l'attention sur le fait que quelle que soit l'option choisie, il conviendra de veiller à ce que les citoyens volontaires ne soient pas des participants du groupe multi-acteurs.

Ce qui nous paraît être une des conditions majeures à la réussite de l'élaboration d'un protocole de suivi-évaluation de la mise en oeuvre des actions du PTGE.

Le panel de citoyens sera invité à participer à 3 ateliers. Ces ateliers seront alimentés par les travaux du groupe multi-acteur et réciproquement.

Atelier 1 : Rencontre entre citoyens et découverte du territoire (avant fin 2024)

L'objectif principal de ce premier atelier sera de partager l'état des lieux et le diagnostic avec les citoyens, ce sera aussi la première réunion où les citoyens apprendront à se connaître et où ils découvriront la démarche de PTGE. Nous pourrions prévoir de faire réfléchir les citoyens à un futur souhaitable / non souhaitable du territoire en matière de gestion de l'eau, afin d'alimenter le travail de l'atelier 2.

Atelier 2 : Des principes pour gérer la ressource en eau (courant phase 2)

L'objectif de ce deuxième temps de travail sera de réfléchir aux principes qui doivent être respectés sur le territoire en matière de gestion de l'eau. Le travail du panel citoyen viendra alors alimenter les discussions du groupe multi-acteur en matière de choix des orientations stratégiques, afin de s'assurer que les orientations choisies par

le groupe multi-acteur sont cohérents avec les principes élaborés par les citoyens. Une partie de l'atelier pourra aborder la question du suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions du PTGE, afin de préparer le troisième et dernier atelier.

A l'issue de ce travail, des rapporteurs du panel citoyens pourront être invités à un atelier du groupe multi-acteur pour présenter les résultats de leurs discussions.

Atelier 3 : Réflexion sur le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions du PTGE (phase 3)

L'objectif de ce dernier atelier est d'accompagner les citoyens dans la construction d'un protocole de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions du PTGE. Cela sera l'occasion pour le panel citoyen de s'engager dans le choix des questions évaluatives pour s'assurer que des valeurs de transparence, efficacité, impacts attendus soient bien investiguées dans le suivi-évaluation. Des représentants du groupe multi-acteurs pourront être présents à cet atelier afin de présenter de façon synthétique les familles d'actions qui se dégagent et l'avancement du travail du groupe multi-acteur. Des rapporteurs du panel pourraient présenter les résultats de leur travail au groupe multi-acteur, comme envisagé pour l'atelier 2.

Les citoyens seront invités aux réunions publiques prévues à la fin de chaque phase.

Préconisations et conseils des garant.e.s sur l'information et la participation du public à mi-parcours de l'élaboration du PTGE :

Lors des différents ateliers menés auprès des acteurs par le Maitre d'Ouvrage certaines des questions posées par les participants pourraient faire l'objet de rencontres citoyens-acteurs-personnes ressources, ou de rencontres en vue d'une réflexion collective ou de débats à part entière.

Voici quelques exemples de questions :

- qu'est-ce qu'une bonne gestion de l'eau,
- comment définit-on le « bon état écologique » d'un territoire,
- comment ré-utiliser les eaux usées,
- comment comprendre son impact et les leviers pour améliorer la qualité de l'eau,
- l'enjeu des réservoirs, les argumente en faveur, en défaveur,
- que disent les professionnels du climat,
- besoin d'éclairage à l'échelle d'un bassin, d'un territoire, d'une commune sur le « qui-fait-quoi », quels sont les services compétents. Il y a en effet un sentiment de superposition de syndicats, de services de l'état etc ... « On n'y comprend rien dans tout le labyrinthe des acteurs qui interviennent par exemple pour l'entretien des rives ».

Les acteurs ayant participé aux ateliers pourraient être présents, des personnes ressources pourraient être invitées en fonction des thèmes, le grand public pourrait être associé ainsi que des établissements scolaires etc ...

Par ailleurs un thème pourrait être envisagé autour de « l'évolution des pratiques agricoles », thème d'actualité depuis quelques temps et régulièrement repris lors des ateliers. Les agriculteurs et les associations de protection de l'environnement, s'ils n'ont pas forcément le même point de vue, pourraient se retrouver autour de la table afin de s'écouter dans ce qui fait convergence mais surtout dans ce qui fait divergence. En effet sans poser l'objectif d'une mise en « accord » de leur position respective, il serait intéressant que les 2 parties puissent entendre le point de vue de l'autre. Au delà du fait d'ouvrir le débat au plus grand nombre, le processus de mise en confiance des acteurs amorcé et soutenu par les différents ateliers tout au long de la démarche du PTGE n'en serait que renforcé. Ainsi les altercations de l'ordre par exemple de « on pourrait éviter que les sols ne foutent le camps et ne retiennent plus l'eau » pourraient en étant prises en compte ne plus faire office de frein à l'inter-relation lors de ateliers mais profiter au débat.

Dans le même ordre d'idée, des points faisant irruption de façon régulière lors de ateliers pourraient faire l'objet d'un espace temps dédié. Après information sur le traitement particulier de ces questions, le public pourrait être invité.

Il s'agirait par exemple de traiter les questions suivantes :

- le temps d'élaboration d'un PTGE, de l'élaboration aux actions, temps auquel il faut rajouter les temps administratif et financier. Les acteurs du PTGE Midour (voisin de la Douze) pourraient témoigner et lever les craintes : pourquoi « 6 ans avant que quelque chose ne se passe ... »,
- que faire pour mobiliser les acteurs non présents et pourtant pertinents dans le cadre d'un PTGE,
- lorsqu'une action fait consensus, comment ne pas attendre le fin du PTGE pour sa mise en oeuvre et/ou comment raccourcir les délais de financement et/ou pourrait-il y avoir une prise en main citoyenne concernant le financement de certaines actions.

Les thèmes relevés lors de ces différents ateliers et susceptibles d'ouvrir des espaces-temps facilités par l'Institution Adour pourraient se voir enrichis par d'autres sujets émanant des acteurs ayant participé aux différents ateliers.

Ce travail pourrait faire l'objet d'un point presse à mi parcours de l'élaboration du PTGE, article invitant le grand public à venir participer. Ainsi le panel citoyen pourrait commencer à se constituer par ce biais également. Nous préconisons de rendre compte de l'état d'avancement de l'élaboration assorti de ses questionnements. En effet, il semblerait que le public soit davantage sensible à une situation où il peut se projeter en termes d'enrichissement ou de regards à apporter, plutôt que si le PTGE lui est présenté comme une machinerie « bien huilée » et bien lancée sur ses rails.

Prise en compte des conseils par le demandeur

Globalement, le porteur de projet a suivi les recommandations des garant.e.s.

Annexe 1

Présentation du PTGE du bassin versant de la DOUZE

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau envisagé sur la Douze a pour but de répondre aux enjeux quantitatifs du territoire au sens du SDAGE 2016 – 2021, dans lequel le périmètre élémentaire Douze aval est classé en déséquilibre.

Proposition de périmètre

Le déséquilibre quantitatif du SDAGE est basé sur les volumes prélevés maximaux historiques, en regard des volumes prélevables initiaux issus de l'étude portée par l'Agence de l'Eau. Par conséquent, un bassin peut être classé en équilibre alors que le faible volume historiquement prélevé est lié à l'application régulière de mesures de restriction.

C'est le cas de la Douze amont, où un déséquilibre entre besoins et ressources disponibles est observable de manière chronique et structurelle. Des restrictions sont régulièrement décidées sur l'ensemble des usages. Elles conduisent à la mise en place de tours d'eau volontaires dans le cadre d'une gestion concertée avec les usagers du territoire, puis quand les stocks sont épuisés – de manière récurrente entre le 1^{er} et le 20 août – à un arrêt des soutiens d'étiage et une impossibilité de satisfaire les besoins du milieu naturel, les besoins de dilution et les prélèvements pour les activités économiques qui financent seules le fonctionnement et la maintenance des réservoirs de soutien d'étiage.

Appliquer une gestion à l'échelle du sous bassin versant de la Douze permet de mieux apprécier les enjeux liés à la gestion intégrée de l'eau. Ce point rejoint l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019, qui indique qu'un PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydro-géologique.

De ce fait, il est proposé de mettre en place le PTGE Douze sur les périmètres élémentaires Douze aval et Douze amont.

Territoire et diversité des usages

D'une superficie de 1224 km², le territoire est à cheval sur les départements du Gers et des Landes. La Douze (123 km) est l'axe principal du sous bassin, de sa source à Baccarisse (Gers) jusqu'au point de confluence avec le Midou(r) à Mont-de-Marsan (Landes).

Le plateau landais couvre la partie aval de la Douze depuis Saint-Justin jusqu'à sa confluence avec le Midou(r). Ce secteur, caractérisé par un territoire forestier à plus

de 70%, comporte des exploitations céréalières et de la pisciculture, présente sur les affluents de la Douze landaise (la Gouaneyre, l'Estampon, le Launet).

La partie amont du bassin de la Douze correspond au secteur gersoises des coteaux molassiques. Sur ce secteur, l'occupation du sol est à dominante agricole avec 70% de la surface consacrée à la polyculture et à l'élevage.

Divers usages de la ressource en eau sont recensés sur ce sous bassin, intervenant en termes de prélèvements et/ou de rejets :

- Agricole : stations de pompage
- Industriel et commercial : élevages piscicoles et zones industrielles
- Assainissement : stations d'épurations des eaux usées (particuliers et industriels, raccordés au réseau d'assainissement) et assainissements non-collectifs
- Loisir : sports en eau (thermalisme et eau de baignade en amont, parcours canoë à l'aval).

Stratégies et objectifs du projet de territoire

La mise en œuvre du PTGE Douze vise à atteindre un équilibre quantitatif mais aussi à reconquérir la qualité de l'eau à long terme, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique. Cet outil permettra de pérenniser les enjeux économiques, sociaux et écologiques, tout en comportant un volet de recherche de sobriété.

Pour accompagner la démarche, conformément à la délibération de la Commission Locale de l'Eau de la Midouze N°2015.01, le portage de ce projet de territoire a été confié à l'Institution Adour qui œuvre dans un principe de concertation appuyée.

Pour cela, une gouvernance a été mise en place. Elle réunit les acteurs locaux et les engage dans une démarche de co-construction du PTGE, en lien avec la CLE du SAGE Midouze, pour sensibiliser le grand public sur la politique de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et pour valoriser la démarche du PTGE Douze sur le territoire.

En se basant sur ses retours d'expériences, de l'animation des démarches de co-constructions mises en œuvre sur le Midou(r) et l'Adour amont, l'Institution Adour propose la mise en place d'instances de dialogue territorial (comité de pilotage, comité technique, ateliers de concertation) qui sont déclinées localement. Le MO propose également l'élaboration d'outils de communication variés (entretiens individuels, réunions publiques, tables rondes, cafés-débats, supports écrits, ressources consultables en ligne, ...) et le recours à des expertises externes pour mener la démarche.

Ces propositions sont soumises à la validation des acteurs et des usagers du territoire lors d'un travail mené dès le lancement officiel de la démarche.

L'élaboration du PTGE Douze est prévue en 4 phases principales se déroulant entre 2021 et 2025 :

1. Etat des lieux et diagnostic,
2. Elaboration de plusieurs scénarii d'actions possibles,
3. Choix des actions par le biais d'analyses économiques et financières,
4. Rédaction d'un rapport final avec des fiches actions détaillées.

Ces étapes sont prévisionnelles et sont soumises à des ajustements, car la démarche est co-construite avec les acteurs locaux.

Annexe 2

Résumé / Tenue des ateliers « Multi-acteurs » et « Panel des usagers du comité multi-acteurs »

Les garantes ont assisté à tous les ateliers proposés tout au long de la phase 1 « état des lieux et diagnostic ».

Les comptes-rendus de ces ateliers sont sur le site : <https://www.institution-adour.fr/projet-de-territoire-douze/documents-de-suivi.html>

Le résumé de ces ateliers, issu des comptes-rendus, est présenté ci-dessous. Le terme de « multi-acteurs », souvent cité, fait référence au regroupement de tous les acteurs du territoire : aussi bien les usagers de l'eau (agriculteurs, sylviculteurs, entreprises de loisirs ...) que les syndicats, l'agence de l'eau et les élus.

- 04/04/2022 : atelier 1 « Multi-acteurs ». Cet atelier avait pour objectifs de présenter la démarche PTGE aux participants et d'identifier d'une part, les acteurs à mobiliser, afin de constituer un groupe d'acteurs original et propre au territoire et d'autre part, les spécificités du territoire à prendre en compte dans les études et les éventuelles données disponibles. Ce premier atelier a permis d'identifier un certain nombre d'acteurs à impliquer dans la démarche tels que les viticulteurs et vigneron, les forestiers, mais aussi de pouvoir constituer un groupe qui illustre la diversité des agricultures du territoire. Si certains acteurs ont pu être identifiés, un groupe d'acteurs à impliquer reste primordial pour les participants, à savoir les élus locaux, qui sont plus ancrés dans le territoire et le connaissent particulièrement bien. En effet, les discussions sur le territoire ont permis de soulever un certain nombre de caractéristiques du bassin versant de la Douze,

mais ont aussi montré le besoin de trouver et d'impliquer les personnes ancrées dans ce territoire et qui pourront donc mieux en parler. Le diagnostic est important dans cette première phase d'élaboration du PTGE, tant pour recueillir des informations utiles pour la suite, que pour que le groupe multi-acteurs découvre et comprenne mieux ce territoire. Plusieurs personnes présentes ont aussi partagé l'existence de données dont ils disposent et qui pourront venir alimenter cette première phase de diagnostic.

- **22/09/2022** : atelier 2 « Multi-acteurs ». Cet atelier avait pour objectifs de : i) présenter les résultats des entretiens menés par l'institution Adour au cours de l'été, avec un état des lieux des usages et des parties prenantes de la gestion de l'eau ; ii) tirer les leçons de la gestion de la sécheresse 2022 dans la perspective de l'élaboration du PTGE ; iii) présenter le processus de concertation. De ce deuxième atelier il ressort que les entretiens effectués durant l'été ont permis de mieux cerner le rapport à l'eau des acteurs rencontrés. Ce n'est qu'un premier éclairage à compléter, comme remarqué au cours de l'atelier, notamment pour le secteur de la viticulture, pour avoir un état des lieux du territoire le plus exhaustif possible. La composition des groupes participants à la co-construction du projet a été définie et proposée, elle reste à peaufiner selon les observations recueillies mais les rôles de chacun sont désormais précisés. Il reste à identifier un groupe d'agriculteurs représentant au mieux les différents types d'exploitations agricoles du territoire. Les discussions ont fait émerger plusieurs constats ou ressentis, des propositions au regard de ce que pourrait apporter un PTGE dans le contexte particulier de l'été qui vient de passer, ainsi que le besoin d'apporter des données chiffrées pour abonder au diagnostic du territoire et pouvoir discuter en s'appuyant sur des éléments propres à ce territoire. La faible présence d'élus et de certains partenaires institutionnels a été soulignée, mais cela n'a pas empêché les participants présents d'exprimer les principales attentes vis-à-vis de ce PTGE détaillé et le schéma de gouvernance associé.

- **23/02.2023** : atelier 1 « Panel des usagers du comité multi-acteurs ». Cet atelier avait pour objectifs de : i) faire connaissance et se rencontrer, ii) découvrir ce qu'est un PTGE et son processus d'élaboration, iii) s'engager sur des principes visant à garantir un climat favorable au bon déroulement de la démarche, iiiii) découvrir le territoire dans son ensemble et se positionner en vue du lancement des études de la phase de diagnostic.

Au cours de cet atelier, les participants du groupe des usagers directs du territoire étaient réunis. Après une brève présentation en sous-groupe afin de se connaître les uns les autres, ils ont pu s'exprimer à la fois sur leur attente principale vis-à-vis de cette démarche et sur leur connaissance du territoire. Il est important de préciser que ce groupe d'usagers directs du comité multi-acteurs et les observateurs seront systématiquement invités aux ateliers. Les personnes ressources seront mobilisées de façon variable et selon les besoins, afin d'apporter l'éclairage technique nécessaire au groupe d'usagers.

Dans un second temps, ils ont été amenés à commenter les cartes thématiques qui leur ont été présentées et à faire part aux animateurs de chaque groupe : des interrogations suscitées par ces cartes, des informations qu'ils jugent nécessaires à prendre en compte dans le cadre d'études complémentaires pour compléter l'état des

lieux-diagnostic du territoire ; et les points de vigilance liés aux données présentées. Les principales préoccupations formulées peuvent être synthétisées de la façon suivante :

- avoir des informations sur les niveaux de prélèvement actuels et les besoins actuels pour les usages non préleveurs, ainsi que les ressources disponibles tout au long de l'année en adoptant une vision prospective de cette situation avec notamment l'évolution des besoins pour l'irrigation agricole et la baisse des ressources naturellement disponibles,
 - utiliser des unités plus adaptées pour une meilleure appréciation des choses (hauteur d'eau vs débit),
 - enjeu fort autour du potentiel de création de réservoirs de stockage, notamment individuels, afin de mieux combiner besoins pour les piscicultures et besoins pour l'irrigation, ainsi qu'un enjeu de compréhension des projets en cours et contraintes existantes sur ce type de projets,
 - enjeu autour de la compréhension et de la signification du « bon état écologique de l'eau », une préoccupation forte autour de la qualité de l'eau, que ce soit la qualité de l'eau des rivières que la qualité de l'eau au robinet,
 - entretien des bordures de cours d'eau, des rivières et des fossés, ainsi que la préservation des zones tampons et des ripisylves,
 - réchauffement des cours d'eau,
 - les modes de gestion et les pratiques forestières, qui représentent un enjeu important pour le territoire au vu de la superficie occupée (environ 2/3 du bassin versant). Des recommandations concernant directement les études ont aussi été émises :
 - réaliser une étude sur les points potentiels de pollution des différents acteurs (public / privé),
 - prendre en compte l'avis récent de l'ICGEDD sur la qualité de l'eau dans les études à venir,
 - étudier l'évolution de la consommation des ressources et leur origine (par rapport aux ressources utilisées pour l'AEP),
 - intégrer les STEU « privées » dans les éléments pris en compte,
 - analyser l'agriculture au regard de son évolution au cours de l'histoire (notamment sur les 20 dernières années), et notamment faire le parallèle entre l'histoire du développement de l'agriculture côté sable (Landes) et côté coteaux armagnacais (Gers).
- **26/04/2023** : atelier 2 « Panel des usagers du comité multi-acteurs ». Cet atelier avait pour objectifs de : i) présenter la synthèse de l'atelier 1 du panel d'usagers, ii) découvrir en détail ce qu'est un PTGE en tant qu'outil règlementaire, et son articulation avec d'autres outils de la gestion de l'eau et iii) se projeter dans ce que sera le « produit fini » à l'issue de la démarche. Au cours de cet atelier, les participants du groupe des usagers directs du territoire ont donc été réunis. Après une brève présentation des résultats de l'atelier précédent et une présentation des nouveaux acteurs présents ce jour, la méthodologie de l'outil PTGE a pu être abordée, puis une discussion a pu avoir lieu autour d'un cas concret du PTGE déjà en phase de mise en œuvre, celui du PTGE Midour. Cela a suscité de nombreuses questions, notamment autour : de la question des financements en général ; des outils de gestion de l'eau, de leur temporalité et de leurs interactions ; des échanges plutôt techniques concernant les projets de REUT notamment. Au vu des résultats de l'évaluation, les informations semblent avoir été plutôt bien

comprises par les participants. Toutefois, quelques points sont à noter :

- la DFCI est encore (c'était le cas lors des 2 premiers ateliers réalisés en 2022) citée comme ayant un intérêt à participer au projet (car elle demanderait de l'eau sur le Nord du territoire de la Douze),
- l'absence de représentants du secteur « forestier » a été notée,
- la composition des groupes d'acteurs et la composition du panel (en termes de représentation des usages) est questionnée, cela fera l'objet d'un point de précision au cours du prochain atelier,
- avoir une vigilance afin de ne pas perdre la plus-value issue de la co-construction du PTGE, si lors de la mise en œuvre des projets ayant été plébiscités par l'ensemble des acteurs au moment de la validation du PTGE sont attaqués/attaquables par la suite, comme si le PTGE n'avait pas été réalisé.

Annexe 3

Rétrospective des échanges MO-Garante-s-AMO-DDTM

- Début juin 2021 : échanges téléphoniques avec la chargée de mission planification - Eau - Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Bureau Planification et Transversalité - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes.
- 16/06/2021 : prise de contact Institution Adour avec un premier RDV en présentiel le **21/07/2021**. Le porteur de projet a présenté aux garantes le projet ainsi que son programme et la démarche de concertation envisagée.
- **15/11/2021** : RDV avec MO pour avis sur cahier des clauses techniques particulières du marché de prestations intellectuelles pour le recrutement de l'AMO sur l'accompagnement au dialogue territorial et à la communication.
- **29/11/2021** : réunion publique d'information à Labastide d'Armagnac. - Le contexte et les enjeux de la mise en place du PTGE de la Douze sont présentés par Madame Cécile Bigot-Dekeyzera, Préfète des Landes et par le Président de l'EPTB Adour, Monsieur Paul CAR-RERE. Sont présents 49 participants, représentants différents usagers et acteurs locaux de la ressource en eau.
- Réception pour avis de la proposition de l'AMO pour l'accompagnement du PTGE.
- **18/01/2022** : réunion avec l'Institution Adour, pour avis sur la proposition d'accompagnement de l'AMO.
- Avril 2022 : réception pour avis de la nouvelle proposition de l'AMO.
- **02/05/2023** : réunion COTECH (Visio). Le calendrier fait état de la phase 1 « Etat des lieux et diagnostic » sur 2022 et 2023 / Phase 2 « Orientations stratégiques » 2023 et 2024 / Phase 3 « Actions et analyse multi-critères » 2024 / Phase 4 « Programme d'actions » 2025.
- **01/12/2023** : Réunion de présentation du diagnostic agraire réalisé par Cerfrance aux acteurs impliqués dans la démarche PTGE et aux membres du COPIL.

